

Compte rendu de la séance du 02 mars 2020

La séance ouverte à 20H00 close à 22H45

Ordre du jour:

- Vote du compte administratif 2019
- Vote du compte de gestion 2019
- Affectation des résultats 2019
- Ordinateur communal
- Questions diverses

Président : BRICOUT Damien
Secrétaire : CAMUS Xavier

Présents : Monsieur Damien BRICOUT, Madame Christine TILLOY, Monsieur Xavier CAMUS, Monsieur Dominique CARON, Madame Lionelle MARIAGE, Monsieur Jean-Marie MARSY, Madame Janick CAUDRON, Monsieur Richard FLAMANT

Excusés : Monsieur HERVE ANDRIEUX

Absents : Monsieur Gilles DENNE, Monsieur Stéphane HAULTCOEUR

Délibérations du conseil:

Le Conseil Municipal, unanime, a validé le compte administratif 2019, le compte de gestion 2019 et l'affectation des résultats 2019.

Renouvellement ordinateur communal (DE 2020 005)

La séance ouverte, Mr Le Maire expose au Conseil Municipal que l'ordinateur utilisé en mairie pour la gestion communale doit être renouvelé. En effet, celui-ci est muni de windows 7 lequel n'est plus mis à jour, ce qui le rend vulnérable à différentes attaques. Afin de maintenir la conformité RGPD, il est préférable de changer l'ordinateur et de prévoir une sauvegarde sécurisée à distance des données communales.

Pour ce faire, il présente 2 devis :

- le premier de itech pour une valeur totale de 1264.08 euros HT qui n'inclus pas la sauvegarde
- le second de amipro pour un total de 1246 euros HT, incluant sauvegarde à distance et antivirus

Après délibération, le Conseil Municipal, unanime, valide le devis de chez amipro pour l'achat d'un ordinateur avec antivirus et d'une offre de sauvegarde à distance pour un total de 1246 € HT.

Participation au capital SAS ARTOIS UNITERR (DE_2020_006)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de développement d'un ou plusieurs sites de méthanisation sur le territoire de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois. Ce projet est porté par

la SAS ARTOIS UNITERR.

Par principe, les communes et leurs groupements peuvent, par délibération de leurs organes délibérants, participer au capital d'une société anonyme ou d'une société par actions simplifiée dont l'objet social est la production d'énergies renouvelables.

Il expose le fait, que la commune pourrait y trouver des avantages, comme par exemple, la possibilité de revalorisation des déchets de tonte.

Après délibération, le Conseil Municipal, unanime, valide la participation de la commune à ce projet à hauteur de 1000 euros. Les statuts sont annexés à cette délibération.

Autres Décisions du conseil

Fils électriques : Il est exposé que dans la rue d'Humbercourt des fils électriques restent à nu sur les pylones. Il est proposé de faire le nécessaire auprès de la FDE 62 et enedis pour mettre des fils électriques protégés sur les pylones. La secrétaire de mairie est chargée de se renseigner pour lancer ces travaux.

Ecole : Suite aux travaux de la salle des fêtes, il a été demandé par les habitants si l'école pouvait être louée pour des festivités personnelles. Après réflexion et pour des questions de sécurité, il est convenu que l'école ne sera pas louée. Elle sera utilisée uniquement pour accueillir les manifestations communales ou les deuils.

Validité des bulletins de vote : suite aux dernières circulaires il est précisé qu'un bulletin de vote présentant plus de candidats que de postes à pourvoir sera nul. Il est décidé de passer un mot dans les boîtes aux lettres pour avertir les électeurs de cette nouvelle circulaire pour éviter la nullité des bulletins.

Eglise : Mr Bricout informe le Conseil Municipal que la réception de fin de chantier des travaux de l'église se fera le 03/03/2020 en fin de matinée. Il convie toutes les personnes intéressées à venir à cette réunion.

Signatures :

BRICOUT D.

CAMUS X.

CAUDRON J.

CARON D.

TILLOY C.

MARIAGE L.

FLAMANT R.

MARSY J-M.